

Antiquipop

Procès-verbal d'une Assemblée Générale constitutive

Le 30 septembre à 10h, les fondateurs de l'association Antiquipop se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Étaient présentes les personnes suivantes :

- Fabien Bièvre-Perrin (11 petite rue de Monplaisir, 69008 Lyon).
- Laury-Nuria André (40 rue des Fontaines, appt. 234, bât. B, 31300 Toulouse).
- Élise Pampanay (301 rue Garibaldi, 69007 Lyon).

Fabien Bièvre-Perrin est nommé président de séance ; Laury-Nuria André est nommée secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau initiaux;
- Détermination du montant initial des cotisations ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts.
- L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés.
- Désignation des membres du bureau initial.

L'Assemblée désigne Fabien Bièvre-Perrin, Laury-Nuria André et Élise Pampanay en qualité de membres du bureau. Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité. L'assemblée fixe la cotisation annuelle à 5 euros.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. Bièvre-Perrin Fabien aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres.

Fait à Lyon le 30 septembre 2015.

Le Président, F. Bièvre-Perrin



La secrétaire, L. N. André



La Trésorière, É. Pampanay

